

APRÈS ART. PREMIER

N° CL25

## ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

## AMENDEMENT

N ° CL25

présenté par

M. Dubois, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Cordier,  
M. Descoeur, Mme Gruet, Mme Frédérique Meunier, Mme Périgault, M. Portier, M. Taite,  
M. Jean-Pierre Vigier et M. Bourgeaux

-----

## ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.